

**Commémoration du 50^{ème} anniversaire de la Libération -
Adhésion à l'Association «ECOT 94»**

M. LE MAIRE, Rapporteur : L'association «ECOT 94» a été créée dans le but d'organiser en juin 1994, autour du monument de la Résistance Comtoise et au village même, des manifestations qui marqueront le 50^{ème} anniversaire des combats et sacrifices des résistants et des libérateurs d'ECOT et de notre région.

Pour mener à bien cette opération, le Conseil d'Administration de cette association a sollicité un large éventail d'associations et collectivités locales afin qu'elles puissent l'aider financièrement en versant une cotisation comme «membre associé». Le montant de cette cotisation est libre.

Il est demandé au Conseil Municipal de décider l'adhésion de la Ville à l'Association «ECOT 94» pour une somme de 2 000 F. En cas d'accord, la dépense sera imputée au chapitre 940.31/6405.94027.00200 (cotisations municipales) qui sera alimenté par un virement de même montant prélevé sur le chapitre 940.31/660.94027.200 du budget primitif 1994.

M. LE MAIRE : Vous recevrez prochainement le programme des manifestations du cinquantenaire de la libération de Besançon. Je remercie toutes celles et tous ceux qui se sont associés à la préparation de ce programme, notamment toutes les associations d'anciens combattants, autour de Marcellin BARETJE qui a supervisé tout cela. Vous verrez qu'à partir de juin, en juillet aussi mais surtout en septembre, le 8 en particulier, de nombreuses manifestations en partenariat avec d'autres structures associatives sont organisées pour fêter comme il se doit cette libération de Besançon. Notre service Communication a aussi été mis à contribution.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable de la Commission du Budget, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte les propositions du Rapporteur.